

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81086

Objet

Affaire VILLE DE ROYAN
C/ Ministère de
l'Education,
Montico et Gillet
Provision sur honoraires :
Me CELICE

DATE DE CONVOCATION

19 JUIN 1981

DATE D'AFFICHAGE

19 JUIN 1981

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 26

TUR : 26

CONTRE :

ABSTENTION :

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PRÉFECTURE

- 6. JUIL. 1981

COMMUNE DE ROYAN

ROCHEFORT-SUR-MER (CANTON)

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT UN

le VINGT SIX JUIN

à 19 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD, BOUCHET, BUJARD, DUFOUR, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTRÉAU, TAP, PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOUTET par M. LIS, M. PAPEAU par M. GUICHAOUA
M. VIAUD par M. PELLETIER M. DUFEIL par M. BOISARD
Mme TACQUET par M. BUJARD M. POUGET par M. MONTRON

Absents : MM. BERLAND

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 25 mai 1981, le Conseil Municipal a désigné Me CELICE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation à PARIS pour représenter la Ville dans le recours intenté par le Ministère de l'Education nationale devant le Conseil d'Etat, contre les dispositions contenues dans le jugement du Tribunal administratif de POITIERS du 10 décembre 1980. Me CELICE a établi un mémoire en défense et recours incident.

Par lettre en date du 22 juin 1981, Me CELICE demande de bien vouloir lui verser une provision sur honoraires, l'instruction du dossier étant bien avancée.

Cette provision serait de 7 000 F (SEPT MILLE FRANCS)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Vu sa délibération en date du 25 mai 1981,
- . Vu la demande de Me Bruno CELICE en date du 21 juin 1981,
- . Après en avoir délibéré,

DECIDE :

De verser à Me Bruno CELICE, Avocat au Conseil d'Etat et à la cour de Cassation, 59, Rue de la Boétie, 75 008 PARIS, une provision sur honoraires de 7 000 F (SEPT MILLE FRANCS) dans l'affaire Ville de ROYAN C/ Ministère de l'Education.

D'imputer la dépense correspondante au chapitre 934 article 665 du budget primitif de l'exercice 1981.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, MM les Membres présents.

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE

- 6 JUIL. 1981

Délibération Exécutoire
Art. L121 3^e du C. des C. nes



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre LIS
Pierre LIS